

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE

SECTEURS DES COLLEGES PUBLICS DE SAUMUR VILLE

Secteur du Collège B. Delessert

Il est limité par :

La N 147, la rue du Pont Fouchard (côté pair), le Pont Fouchard, la rue du Maréchal Leclerc (côté pair), la place Maupassant (côté pair), la rue d'Orléans (côté pair), la rue Franklin Roosevelt (côté pair), la place de la Bilange (côté pair), le Pont Cessart, la Loire.

Il comprend également l'île d'Offard dans sa totalité.

Secteur du Collège Mendès-France

Il est limité par :

La N 147, la rue du Pont Fouchard (côté impair), le Pont Fouchard, le boulevard Louis Renault (côté pair), le boulevard de la Marne (côté pair), la rue Robert Amy jusqu'au pont sur la voie ferrée, une ligne droite jusqu'à l'intersection de la rue Marceau et de la rue Loucheur, la rue Loucheur (côté impair), une ligne droite jusqu'à l'intersection de la rue du Tunnel et du chemin des Charmes, la rue du Tunnel (côté impair) jusqu'au chemin des Chaîntres, le chemin des Chaîntres (côté impair).

Secteur du Collège Yolande d'Anjou

Il est limité par :

Le chemin des Chaîntres (côté pair), la rue du Tunnel (côté pair) jusqu'au chemin des Charmes, une ligne droite jusqu'à la rue Loucheur, la rue Loucheur (côté pair), une ligne droite de l'intersection de la rue Loucheur et de la rue Marceau jusqu'au pont de la voie ferrée à proximité de la rue Robert Amy, la rue Robert Amy du pont de la voie ferrée au boulevard de la Marne, le boulevard de la Marne (côté impair), le boulevard Louis Renault (côté impair), la rue du Maréchal Leclerc (côté impair), la place Maupassant (côté impair), la rue d'Orléans (côté impair), la rue Franklin Roosevelt (côté impair), la place de la Bilange (côté impair), la Loire.

Secteur du H. de Balzac

Il comprend tout ce qui est au nord du bras des 7 voies.